



REVUE DE PRESSE DU 24/11/2016

- 1- Une nouvelle loi permettant de financer les projets d'infrastructures à travers des partenariats public-privé (PPP) est en cours d'élaboration, a annoncé mercredi à Alger le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talaï. "Ce nouveau mode de financement des projets représente une solution alternative permettant d'assurer la pérennité du développement en Algérie", a déclaré M. Talaï lors d'un point de presse en marge de l'ouverture de la 14e édition du Salon international des travaux publics (SITP).

- 2- La compagnie Cash Assurances, dont Sonatrach est le principal actionnaire, propose de nouveaux produits d'assurances destinés aux entreprises, notamment liées aux pertes d'exploitation et à la cyber-criminalité, a indiqué mercredi à Alger son P-dg, Mokhtar Naouri. "Au vu de l'évolution des risques au niveau mondial et les solutions d'assurances proposées pour y faire face, notre compagnie s'y est adaptée également pour proposer à nos clients, notamment les entreprises, de nouveaux produits d'assurances en matière de pertes d'exploitation et la cyber-criminalité", a déclaré M. Naouri.

- 3- Le Directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar a appelé, les douaniers "à redoubler de vigilance et à renforcer les mesures sécuritaires au niveau des frontières, en vue de faire face à toute tentative menaçant l'économie nationale". Dans un message aux participants aux travaux de la cinquième séance d'étude sur la surveillance et la sécurisation des frontières à l'école des douanes d'Ouled Mimoun (Tlemcen), lu par le sous-directeur de lutte contre la contrebande et le trafic de drogue à la direction générale des douanes, Mohamed Arezki, le Dg des Douanes souligne que "ce genre de rencontres, inscrites dans le cadre du développement et de la modernisation du secteur, vise à s'adapter aux nouveautés et à l'évolution de cet appareil sur le plan territorial et international et à impulser une nouvelle dynamique à l'exercice des douaniers en matière de surveillance des frontières et de lutte contre la contrebande".



- 4- Aucun projet autoroutier au niveau national n'a été suspendu et les travaux de réalisation se déroulent selon le planning, a affirmé hier mercredi M. Boualem Chetaibi, directeur général des moyens, des études et des réalisations au ministère des Travaux publics et des Transports. Il a indiqué à la radio nationale que «les projets sont programmés à l'orée 2025» et que la loi de finances 2017 accorde la priorité à l'entretien et la rénovation des infrastructures routières.

- 5- Le Salon international du Transport et de la Logistique (Logistical), qui se tient du 21 au 24 novembre au Palais des Expositions (Alger), est une opportunité pour les opérateurs de cette filière d'exposer leurs offres de services et d'attirer des clients potentiels. Rencontrés lors de ce salon, les représentants de certaines entreprises participantes à cet évènement économique ont salué l'initiative d'organiser, pour la première fois, un salon dédié à la logistique des transports.

- 6- Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a reçu mardi à Alger le vice-président du Conseil des ministres, ministre des Affaires de la présidence des émirats arabes unis, Cheikh Mansour Ben Zayed Al Nahyan, en visite officielle en Algérie. L'audience s'est déroulée en présence du Premier ministre Abdelmalek Sellal, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général de corps d'armée Ahmed Gaïd Salah, du ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue arabe Abdelkader Messahel, du ministre de l'Industrie et des Mines Abdessalem Bouchouareb et du ministre de l'Energie Nourredine Bouterfa.

- 7- Six mille quatre cent soixant-dix-neuf (6.479) souscripteurs au programme "AADL 2001-2002" soumis au contrôle du fichier national du logement ont été exclus pour fausse déclaration, a indiqué mardi un communiqué du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville. Les enquêtes du fichier national du logement menées de concert avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS), ont révélé l'existence de fausses déclarations de souscripteurs "AADL 2001-2002" qui feront l'objet d'une poursuite judiciaire, a précisé la même source.



8- Le terroriste, dénommé "H. Ali" dit Ali Bouamama, s'est rendu mardi aux autorités sécuritaires au niveau du secteur opérationnel d'In Amenas dans le sud du pays, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale. "Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts des forces de l'Armée nationale populaire et ses services de sécurité, le terroriste dénommé H. Ali dit Ali Bouamama s'est rendu, hier 22 novembre 2016 aux autorités sécuritaires au niveau du secteur opérationnel d'In-Amenas (4e RM) en sa possession un pistolet-mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions et une trousse médicale", précise la même source.



A lire : Une loi en préparation pour financer les infrastructures par des partenariats public-privé

ALGER - Une nouvelle loi permettant de financer les projets d'infrastructures à travers des partenariats public-privé (PPP) est en cours d'élaboration, a annoncé mercredi à Alger le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talaï.

"Ce nouveau mode de financement des projets représente une solution alternative permettant d'assurer la pérennité du développement en Algérie", a déclaré M. Talaï lors d'un point de presse en marge de l'ouverture de la 14e édition du Salon international des travaux publics (SITP).

Il s'agit essentiellement de mobiliser des ressources financières pour la réalisation de projets d'infrastructures publiques, provenant d'opérateurs privés ou publics, algériens principalement, qui bénéficieront des revenus générés par l'exploitation de ces infrastructures, selon les explications d'un cadre du ministère.

Cette nouvelle loi viendra donc encadrer la relation entre les différentes parties contractuelles et mettre en place les instruments juridiques nécessaires pour la réussite de ce mode de financement.

"Il n'est plus question de compter sur la seule dépense publique", a souligné le ministre dans une intervention distribuée à la presse à l'occasion du salon.

"Les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes et introduit des facilitations pour permettre une autre approche du développement du secteur et une plus grande ouverture aux opérateurs nationaux et étrangers dans le financement, la réalisation et la gestion des grandes infrastructures dans le cadre d'une démarche économique rationnelle et d'un partenariat gagnant-gagnant", a-t-il noté.

Lors de sa visite au stand du Cosider, M. Talaï a indiqué que ce groupe public de construction sera parmi les premiers à bénéficier de cette nouvelle loi.

L'Algérie qui a vu ses revenus chuter de près de la moitié à cause de la baisse drastique des prix de pétrole, est confronté à des difficultés financières pour la réalisation de ses projets structurants, ce qui impose la nécessité de trouver des modes de financements alternatifs.